

ANNEXE IX

FEUX DE CIRCULATION

RÉSEAU LOCAL- ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

1re Avenue / 76e Rue Est / 76e Rue Ouest
1re Avenue / Cloutier, boulevard
2e Avenue Ouest / 41e Rue Ouest
3e Avenue Ouest / 76e Rue Ouest
3e Avenue Ouest / Corridor des Cheminots
Bourg-Royal, avenue du / Grandlieu, rue de
41e Rue Est / 6e Avenue Est
Bourg-Royal, avenue du / Vignoble, rue du
Henri-Bourassa, boulevard / 3e Avenue Est / 57e Rue Est
Henri-Bourassa, boulevard / 64e Rue Est
Henri-Bourassa, boulevard / Anne-Bellehache, rue / Bédard, côte
Henri-Bourassa, boulevard / George-Muir, rue
Henri-Bourassa, boulevard / Santolines, rue des
Jacques-Bédard, rue / Rivière-Jaune, avenue de la
Jean-Talon Est, boulevard / Loiret, boulevard du
Jean-Talon Est, boulevard / Platanes, avenue des
Jean-Talon Ouest, boulevard / Laval , avenue de
Jean-Talon Ouest, boulevard / Lavoie, avenue
Jean-Talon Ouest, boulevard / Périgord, rue du / Laurentienne, autoroute
Jean-Talon Ouest, boulevard / Soissons, avenue de